



CONSEIL EXÉCUTIF - UNITÉ 61 ; District 31 de la FEÉSO RÉUNION - 61-123

Le jeudi 19 janvier 2017 à compter de **13h25**

En personne au bureau 2495 Autoroute 69 N., Val Caron ON

Par audioconférence composer : **1-888-853-9372**

NIP : 228644

Procès Verbal

Présences : Mme Kerry Houlahan, membre liaison exécutif Provincial
Mme Christine Goudreau, présidente et agente de griefs
Mme Joanne Bélanger, vice-président- 15h30
Mme Suzelle Perreault, trésorière
Mme Rachelle Shewfelt, négociatrice en chef – éducateurs
Mme Lyse Lawson, négociatrice – personnel de bureau- 15h30
Mme Vicky Arseneault, secrétaire
Mme Aurella Lepage, négociatrice-superviseur du midi

1. Ouverture de la réunion / Bienvenue / Serment et Devise-Christine Goudreau
2. Quorum- établi
3. Officier anti-harcèlement – Mme Joanne Bélanger
4. Comité d'ordre- Mme Kerry Houlahan
5. Adoption de l'ordre du jour CE-61-123

« IL EST RÉSOLUE QUE l'ordre du jour sois adoptée tel que présentée.»

Proposé par : Mme Joanne Bélanger

Appuyé par : Mme Lyse Lawson

Adopter : 2017/01/19

6. Compte rendu du procès-verbal CE-61-122 et CE-61-122 HUIS CLOS

« IL EST RÉSOLUE QUE le procès-verbal CE 122 soit adoptée avec les modifications proposé. »

Proposé par : Mme Suzelle Perreault

Appuyé par : Mme Rachelle Shewfelt

Adopter : 2017/01/19

7. Actions

- Mise à jour de la présidente de tâches accompli ou de tâche à terminer

8. Rapports

8.1. Agent de liaison avec l'exécutif provincial de la FEÉSO- aucun rapport

8.2. Adjoint exécutif de la FEÉSO – Mme Kerry Houlahan

- discute qu'il y a un groupe de travail interne au provincial qui travaille sur la violence au milieu de travail. C'est un projet dans certains districts qui vont faire des entrevues pour voir ce que les gens vivent. Cela va être fait avant le 1^{er} février.
- L'AEFO et CSP ont signé une entente hausse de 4% par la fin de la collection collective.
- La FEESO vise une entente, en attente du gouvernement pour nous appeler pour garder la celle courante

8.3. Présidente et agente de griefs – Mme Christine Goudreau\ Mme Kerry Houlahan

- Avantage sociaux-mise à jour de ou nous en sommes, envoyé un courriel pour la réunion (webinaire) le 30 janvier
- Pour la violence au milieu de scolaire, tente faire une entente avec le Conseil au sujet des élèves agressifs pour les membres. (prochain comité paritaire)
- Incluse aussi dedans est le provincial la semaine prochaine et le CBC régional du district 31.
- Il y aura 3 griefs qui vont en arbitrage dès mars. Quelques-uns ont été régler par entente mutuelle et d'autres ont été régler avec lettre d'entente avec l'employeur

8.4. Trésorière - Mme Suzelle Perreault

- discute des augmentations des libérations, et de faire attention. Il faut prendre en considération les situations.
- Elle a de la difficulté avec le service de poste et les chèques envoyés ne sont pas reçu avec la poste a Coniston. Elle doit retourner les chèques par la poste à Garson au lieu.
- Elle questionne comment donner les chèques au gens. Nous discutons de différente méthode. Dépôt direct, e transfer.
- Kerry Houlahan suggère de faire des comptes rendus avec les membres ainsi de vérifier lignes guide provincial

8.5. Négociatrice en chef – Mme Rachelle Shewfelt

- discute du collective bargaining et donner des idées pour.
- Elle a hâte à la réunion du CBC qui est une présentation locale.

9. Unité 61

Il est discuté qu'il y a pas beaucoup de membres qui ne vont pas sur le site de l'Unité. Il est suggéré de créé une page Facebook et y mettre des restrictions pour pas avoir de l'abus ou de brie de sécurité. Proposé par Lyse Appuyé par Rachelle

9.3 Convention Collective a été signé par le Conseil et le syndicat. Elle va être livrée aujourd'hui (19 janvier 2017)

9.4 **AGA** Pour les formulaires de remboursement, il faut avoir une *paper trail*; Formulaire carbone

« IL EST RÉSOLUE QUE les formulaires de remboursement soit en copie carbone.»

Proposé par : Mme Rachelle Shewfelt

Appuyé par : Mme Suzelle Perreault

Adopter : 2017/01/19

- Le lieu est confirmé le 29 avril au Lexington.
- Il reste le menu a choisir. Clarification des quantités pour assurer qu'il en a assez.
- Il est décidé que le co-voiturage est obligatoire si tu viens de l'extérieur pour facilité la monnaie.
- Il n'y aura pas de libération au Sault-Ste-Marie. Il
- est décidé qu'il y aura des libérations pour Hornepayne, Wawa et Chapleau.

10. HUIS CLOS

«IL EST RÉSOLU que la réunion soit à huis clos. »

Proposé par : Mme Rachelle Shewfelt
Appuyé par : Mme Suzelle Perreault
Adopter : 2017/01/19

« IL EST RÉSOLU que le huis clos soit terminé. »

Proposé par : Mme Lyse Lawson
Appuyé par : Mme Aurella Lepage
Adopter : 2017/01/19

11. Prochaine réunion le 21 février par audioconférence à 19h00

12. Levée de la réunion 3 :55pm

Serment : *Je m'engage solennellement à promouvoir et à faire avancer la cause de l'éducation. Je m'efforcerai d'atteindre et de maintenir le plus haut degré de compétence professionnelle et je maintiendrai toujours l'honneur, la dignité et les normes d'éthique de ma profession.
J'engage ma loyauté et mon appui à la fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et je me conformerai aux statuts et règlements, aux politiques et aux pratiques établies pour la gouverne de ses membres.*

Devise : *Ne pensons pas à nos intérêts individuels, mais plus tôt à nous entraider.*

[OSSTF/FEÉSO - Politique de lutte contre le harcèlement](#)

Déclaration sur la prévention du harcèlement

Un membre d'OSSTF/FEÉSO a droit à un milieu de travail et syndical exempt de harcèlement et d'intimidation.

Le harcèlement et la discrimination ne sont pas des plaisanteries. Ils ont des effets destructeurs sur le milieu de travail, la personne, le mieux-être et la solidarité syndicale. De telles actions ne sont pas uniquement destructrices, elles peuvent être illégales.

En tant que membres d'OSSTF/FEÉSO, notre but doit être de protéger les droits de la personne, de promouvoir le respect mutuel et d'encourager l'inclusion.

OSSTF/FEÉSO est déterminé à renforcer la solidarité des membres et, en plus de représenter leurs intérêts dans leur milieu de travail, il prend ses responsabilités au sérieux pour s'assurer que les membres sont traités avec respect et dignité à toutes les activités et réunions parrainées par OSSTF/FEÉSO.

Un membre qui pense être l'objet de harcèlement ou d'intimidation doit être capable de réagir et doit savoir que ses préoccupations seront abordées immédiatement conformément aux règlements et politiques d'OSSTF/FEÉSO et à la procédure relative aux plaintes et au règlement tel qu'approuvé par la RAAP.